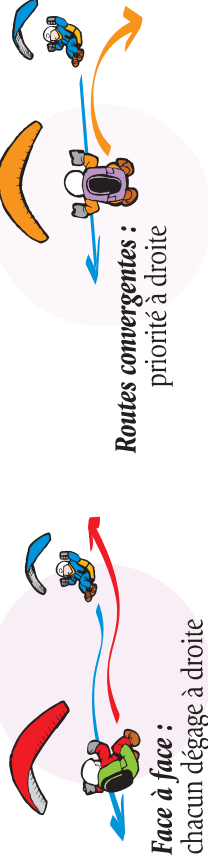


Planeurs, parapentes, deltas, ailes rigides :
même niveau de priorité.

En vol, le pilote doit **VOIR** et **ÊTRE VU** afin d'éviter l'arbordage.

«Une priorité se donne mais ne se prend pas!»



Face à face :
chacun dégage à droite

Vol en spirale :
intégrer dans le même
sens et à l'opposé

Vol de pente :
pente à droite prioritaire
et pas de dépassement

Respectez ces règles pour :

1/ LA SÉCURITÉ DE TOUS - 2/ CONSERVER NOS ACCÈS AUX SITES

3/ CONSERVER L'ACCÈS À L'ESPACE AÉRIEN

Situation de vol du pilote de vol libre Hauteur de vol minimum

1) Décollage, atterrissage et toutes manœuvres qui s'y rattachent :	Pas de minimum, sous réserve de n'entraîner aucun risque pour les personnes et les biens à la surface.
2) Vol de pente :	
3) Survol (hors n°1 et n°2) du sol, de l'eau ou d'obstacles isolés :	300 m dans un rayon de 600m autour de l'aéronef
4) Survol (hors n°1) de villes, agglomérations rassemblement de personnes :	conditions spécifiques pour chaque Parc et Réserve (*)
5) Survol (hors n°1) de Parcs et réserves naturelles :	
6) Survol (hors n°1) d'installations portant marque distinctives  sur carte aéronautique :	300 m

(*) Liste disponible dans le Complément aux cartes aéronautique, les conditions publiées pouvant être assouplies par des conventions écrites spécifiques.